

LA CAGOULE ET LES LUNETTES NOIRES PRIVÉES DE VOIE PUBLIQUE CET HIVER ?

LE 6 SEPTEMBRE 2010 MARIE-ANDRÉE WEISS

Alors que des outils apparaissent pour faciliter la reconnaissance faciale et que la vidéosurveillance est à la mode, l'Assemblée nationale a adopté en juillet le projet de loi « interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public ».



C'est peut-être l'été, mais moi, j'ai la flemme. Alors quand j'apprends que Facebook se décarcasse pour que je ne perde plus de temps à taguer les photos de mes copains, moi je dis merci Facebook !

Et comment procède Facebook ? Eh bien, grâce à la reconnaissance faciale, la reconnaissance des visages quoi ! Je lis **sur leur blog** que je pourrais bientôt « ajouter des tags juste par quelques clics directement depuis ma page, et depuis d'autres sections du site, en utilisant la même technologie de reconnaissance des visages que les appareils photo ont utilisé depuis des années ». C'est vrai, certains modèles d'appareil photo numérique ont des systèmes de reconnaissance faciale, et focalisent automatiquement sur les visages. Pratique !

Moi, j'aime pas trop que mes copains me taguent, c'est vrai quoi, c'est toujours mon mauvais profil, ou bien je suis toute décoiffée. Alors j'ai dit à Facebook, moi, on ne me tague pas comme ça. Mes paramètres de confidentialité, **comme ils disent**, sont très stricts !

Vaux mieux, vu que chez Orange UK, ils ont eu l'idée de tenter de devenir champion du monde de la photo la plus taguée sur Facebook. Ils ont mis en ligne une photo de la foule assistant au match de foot Angleterre contre Slovénie du 23 juin dernier, ou plutôt, une photo composée de plusieurs photos, comme ça tous les spectateurs sont photographiés. Tu vois des potes sur la photo d'Orange ? Tu les tagues sur Facebook ! Ils appellent ça le **GlastoTag**.

Mais bon, on ne peut jamais se marrer sans que les avocats s'en mêlent. Ceux qui bossent pour Orange UK leur ont dit : dites bien aux personnes présentes lors du match qu'elles peuvent se couvrir la tête au moment de la photo ! Si tu n'avais pas compris **les explications en anglais**, et que tu apparais quand même sur la photo, tu vas sur le site de GlastoTag et tu leur demandes de t'ôter de la photo de groupe, ou de rendre ton visage flou. Mais attention ! Il faudra d'abord prouver ton identité à Glastotag et montrer ton permis de conduire ou ton passeport, comme à la police.

Identifier grâce au téléphone portable

Remarque, bientôt ça sera même plus la peine de prouver ton identité, parce qu'on pourra rechercher automatiquement ton visage sur Google. Grâce aux « lunettes » (« Goggles ») de **l'app Google**, ton téléphone, déjà si intelligent, pourra se transformer en moteur de recherche. Tu prends ma photo, et Goggles me cherche (et me trouve !) sur Internet, mon blog, etc. Bon d'accord j'exagère un peu, ça marche pas encore trop bien pour les visages, mais c'est possible, et ça viendra. Les téléphones sous Android ont aussi leur app équivalente, Recognizr :

Et comment je ferai moi quand on me reconnaîtra automatiquement sur Google ? Je sais, c'est étonnant, mais j'aime bien demeurer anonyme des fois. J'aurai encore droit aux lunettes noires et au chapeau à larges bords ? Pour le moment du moins, on a échappé en France à **la loi** interdisant « l'ensemble des vêtements ou accessoires permettant de masquer l'identité d'une personne », ouf !

Bientôt interdit de dissimuler son visage en public ?

Mais ils n'ont pas l'air d'aimer ça en France, qu'on se couvre le visage en public. Tu n'auras peut-être bientôt plus le droit de dissimuler ton visage en public. C'est d'ailleurs déjà **interdit** depuis l'an dernier lors d'une « manifestation sur la voie publique », du moins « dans des circonstances faisant craindre des atteintes à l'ordre public », mais ce sera peut-être bientôt interdit dans tout l'espace public. Le député Jean-Paul Garraud a écrit dans **son rapport** devant l'Assemblée nationale sur le projet de loi présenté par le garde des Sceaux que dissimuler son visage « c'est (...) s'exclure du pacte social qui rend possible la vie en commun », rien que ça ! L'Assemblée nationale a adopté en juillet **le projet de loi** « interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public ». Selon son article premier « nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage ». Le Sénat **examinera** le texte à la rentrée.

Si la loi est promulguée, qu'est-ce qu'il se passera ? Tu pourras encore porter des lunettes noires et un foulard et faire ta Lady Gaga ? Tu seras tranquille en terrasse à boire ta bière, un gros lourd te prendra en photo, et Google, enfin Goggles, lui dira tout sur toi. Qu'est-ce que tu feras si tu n'as même plus le droit de te couvrir le visage ? On a quand même droit à la vie privée en France non ? Oui, et on a même **un droit sur notre image** ! On n'a pas le droit de prendre ta photo sans ton consentement, si ça porte atteinte à ta vie privée, c'est même un délit ! D'accord, droit à l'image et tout, mais on ne va quand même pas poursuivre en justice tous les gros cons qui nous prennent en photo !

Un masque ok mais pendant le carnaval

Alors je fais quoi, pour mes lunettes noires, mon chapeau et mon foulard ? Pour le moment, le

Code pénal dit que « la dissimulation du visage [peut être] justifiée par un motif légitime » lors de manifestations. Ne pas vouloir être sur une photo, manifestations ou pas, c'est un motif légitime ! Si la nouvelle loi est votée, on ne pourra dissimuler son visage que dans des cas bien précis. Selon son article premier, ça ne sera légal que si la « tenue est prescrite ou autorisée par des dispositions législatives ou réglementaires, si elle est justifiée par des raisons de santé ou des motifs professionnels, ou si elle s'inscrit dans le cadre de pratiques sportives, de fêtes ou de manifestations artistiques ou traditionnelles ». C'est sympa, tu pourras quand même encore porter des cagoules en hiver, si tu as un rhume, ou un masque de carnaval, mais seulement si ta ville le fête traditionnellement ! Ben oui, sinon ça servirait à quoi toutes les caméras de surveillance ?

Moi, je vais demander à mon médecin si c'est possible de me déclarer allergique au soleil et fragile des bronches, comme ça, mes lunettes noires, mon chapeau et ma cagoule, ça sera pour raison de santé que je les porterai, pas pour attenter à l'ordre public français.

—

Image CC Flickr **poppalina**

À lire aussi : **Christian Vanneste veut interdire les travestis**

XAVIER

le 7 septembre 2010 - 9:34 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



L'alliance des app Facebook/Google devrait être rejetée par le gouv. USA et l'UE : atteinte à la vie privée et abus de pouvoir.

L'art. 1 du texte stipule que "Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage." sans préciser ce qu'est une tenue illégale. Or porter des lunettes noires et une casquette ou foulard ou chapeau dans l'espace public n'entreraient pas dans l'interdiction. Dès lors, est-ce que Google peut mettre une identité sur un visage portant des lunettes noires et une casquette ou un chapeau (différent d'une cagoule)?

L'exemple vidéo démontre également que les données de la personne identifiée soient déjà entrées dans Facebook, ou autre, ou simplement dans le gsm ? (Le procédé de reconnaissance des visages par les appareils photo se plante souvent pour des visages qui se ressemblent. Ce qui m'arrange drôlement vu que je ressemble comme deux gouttes d'eau à Nicolas Sarkozy si bien qu'en ce moment, dans la rue ou au téléphone, on n'arrête pas de me chanter les Gypsies King. Ah ! C'est pas une vie la vie de président ! Heureusement que j'ai Carlita qui me fait bien les nouilles tous les soirs !) Félicitations pour cet article et pour le ton !

Bises,

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

1 ping

New post on owni. fr | Marie-Andrée Weiss – My Triage Station Blog le 7 septembre 2010 - 2:05

[...] wrote this short article in French over the summer, and I had a lot of fun doing it. Owni.fr did a great job editing it, and [...]